

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DU 5 NOVEMBRE 2015**

Monsieur le Président donne lecture du procès-verbal du conseil de communauté en date du 24 septembre 2015.

Monsieur le Maire de Saint Jean du Bois présente sa Commune : 672 habitants, projet de construction d'une salle de 200 m² utiles avec parking et chaufferie bois qui chauffera également l'école et projet d'enfouissement des réseaux sur 3 ans.

Monsieur le Président accueille les nouveaux conseillers communautaires suite à l'approbation par les conseils municipaux de l'accord local de représentation des conseillers communautaires et suite à l'élection municipale de Parigné le Pôlin. Il procède ensuite à l'appel de ces nouveaux conseillers :

Commune	Conseiller	
	Titulaire	Suppléant
Fercé sur Sarthe	Mr Dominique Dhumeaux	Mr Philippe Bergues
Guécélard	Mr Alain Viot	
Malicorne sur Sarthe	Mr Philippe Choquet	
Mézeray	Mr Frédéric Bacoup	
Parigné le Pôlin	Mme Stéphanie Bayer / Mr Alain Le Quéau	
Roëzé sur Sarthe	Mr François Garnier	
Saint Jean du Bois	Mr Jean Paul Boisard	Mme Béatrice Levêque
Souigné Flacé	Mr Luc Bourmault	Mr Joël Touet
Spay	Mme Katia Hardouin	
La Suze sur Sarthe	Mr Jean Marc Coyeaud / Mme Delphine Delahaye	

Le conseil de communauté compte désormais 40 conseillers communautaires, 15 femmes et 25 hommes et les trois Communes ne disposant que d'un seul siège au conseil de communauté sont dotées d'un conseiller suppléant.

Monsieur le Président s'exprime devant la nouvelle assemblée : « Tout d'abord, je souhaite la bienvenue aux nouveaux conseillers communautaires, élus dernièrement, suite à « l'explosion de notre accord local » validé avant le renouvellement général des conseils municipaux. Je ne reviens pas sur l'origine de cette « explosion » qui a eu des conséquences que vous connaissez tous.

Des conseillers communautaires élus par le peuple, demis par la loi, de nouveaux conseillers communautaires élus par les conseils municipaux.

J'invite ces nouveaux conseillers communautaires à s'investir dans notre Communauté de communes avec un seul objectif : traiter les problématiques des habitants de notre territoire que vous connaissez bien en tant qu'élus communaux. Evidemment, les actions qui en découlent s'inscrivent dans le cadre de l'intérêt général.

Toujours à l'attention des nouveaux conseillers communautaires mais aussi des anciens, je souhaite que notre travail soit collectif, car, à mon sens, ensemble, nous pourrions résoudre les problématiques posées. Les réponses individuelles sont certes rapides, les réponses collectives permettent d'aller plus loin dans la réflexion et surtout d'apporter des réponses durables.

C'est, je crois, ce qu'animaient nos trois collègues démissionnés, Joël Touet qui était investi dans la commission environnement et assidu à la table communautaire depuis 2008. Béatrice Levêque était aussi assidue à la même table et dans les commissions culture et enfance-jeunesse-sociale. Permettez-moi de m'arrêter un peu plus longtemps sur le 3^{ème} démissionné, à savoir, Philippe Bergues, notre Vice-président en charge de la culture. J'aime dire notre Jack Lang ou André Malraux communautaire. Pourquoi cette comparaison ? Car il a su porter et comprendre que les biens culturels sont des sources

d'emplois et de revenus, mais ils ne sont pas uniquement des marchandises. Ils portent des valeurs, des identités, ils sont vecteurs d'inclusion, d'épanouissement individuel et collectif.

Cet aspect fondamental intéresse directement les sociétés en crise comme la nôtre, car les difficultés que nous traversons ne sont pas seulement économiques, mais aussi sociales. La crise affecte les mécanismes de solidarité, elle attise aussi la recherche de boucs émissaires, entre les pays et en leur sein. Les minorités, les immigrés, les défavorisés sont montrés de doigt et les attaques qu'ils subissent ont souvent des connotations culturelles. Sortir de la crise appelle au renforcement du lien social, surtout dans notre société plurielle. Si nous avons choisi d'investir dans la culture, dans le cadre de notre schéma de développement, c'est autant pour des raisons éco-touristiques que pour donner à notre Communauté de communes une nouvelle estime d'elle-même et une véritable identité. C'est en cela que Philippe Bergues avait su cerner sa mission de Vice-président Culture au Val de Sarthe. Je le remercie sincèrement en votre nom de son investissement comme je remercie avec la même sincérité Joël et Béatrice. »

Le procès-verbal est adopté par 30 voix pour et 7 abstentions.

Monsieur Olivier souhaite prendre la parole. Il se félicite de la solidarité des conseillers communautaires envers Malicorne Espace Faïence, mais il aurait voulu un même élan de solidarité pour la gare de La Suze sur Sarthe.

Monsieur le Président rappelle que la gare n'est pas un bien de la Commune de La Suze sur Sarthe et à ce titre, ce projet ne pouvait pas bénéficier d'un fonds de concours communautaire.

Monsieur Garnier dit que la gare fait partie des charges de centralité et que tout un débat est à mener sur celles-ci.

Le conseil a choisi pour secrétaire Madame Thérèse GOUET.

Date de Convocation
30/10/2015

L'an Deux Mille Quinze
Le 5 novembre, à 20 H 30
à Saint Jean du Bois

Le conseil de communauté, légalement convoqué s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCO.

Nombre de Conseillers

En exercice : **40**

Présents : 35

Votants : 37

Etaient présents :

Mmes BAYER, ~~BENOIST~~, CERISIER, COUET, DELAHAYE, GOUET, HAMEL-FAURE, HARDOUIN, ~~HERVE~~, MALATERRE, MONCEAU, MOUSSET, QUEANT, ROGER, TAUREAU, Mrs D'AILLIERES, AVIGNON, BACOU, BOISARD, BOURMAULT, CHOQUET, CORBIN, COYEAUD, DEGOULET, DHUMEAUX, FONTAINEAU, FROGER, ~~GABAY~~, GARNIER, JOUSSE, LE QUEAU, MAZERAT, OLIVIER, PAVARD, RENAUD, ~~TELLIER~~, TESSIER, TRIDEAU, VIOT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés : Mmes BENOIT, HERVE, TAUREAU, Mrs GABAY, TELLIER ; Mme BENOIT donne pouvoir à Mr VIOT, Mme TAUREAU à Mr RENAUD.

Secrétaire de séance : Mme Thérèse GOUET.

Etaient également présents : Mme LEFEUVRE Florence, Directrice Générale des Services et Mme OLLIVIER Delphine, Rédactrice.

Décisions du Président prises dans le cadre de la délégation d'attribution du conseil de communauté

✓ Administration générale / Finances

- Signature d'un contrat avec la Société Gesland Développements pour la mise en place d'une solution automatisée de vente aux enchères sur internet des biens mobiliers réformés de la Communauté de communes et de ses Communes membres / Hébergement des données / Assistance technique. Coût : Droit d'usage : 10 % du montant des ventes réalisées. Durée du contrat : Un an, renouvelable 3 fois maximum.

✓ Culture

- Pour l'année 2016, la rémunération des artistes accueillis au centre d'art de l'île MoulinSart sera la suivante : 5 résidences (dont 1 des écoles des Beaux-arts Tours Angers Le Mans) / Forfait pour les 5 artistes 8 470 €/ Forfait production 9 900 €/ Forfait déplacement 1 295 €(élèves des Beaux-arts maximum 65 € stagiaire).
- Sollicitation d'une subvention auprès de l'Etat (Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie) via le Pays Vallée de la Sarthe au titre du projet de création d'un équipement culturel de type Etablissement d'Enseignement Artistique. Montant prévisionnel des dépenses : 2 995 830 € H.T., montant de la subvention sollicitée : 132 000 €
- Signature d'une convention d'affiliation à l'opération « Chèques collègue 72 » avec la Société APLICAM aux conditions principales suivantes : Acceptation des chèques collègue comme moyen de paiement pour régler des activités sportives, culturelles et de loisirs. Durée : de la date de la signature de la convention au 31 décembre 2016.
- Sollicitation d'une subvention auprès de la Région Pays de la Loire au titre de la programmation 2015 du Centre d'art de l'île MoulinSart. Montant prévisionnel des dépenses : 50 265 € TTC, montant de la subvention sollicitée : 15 080 €TTC.

✓ Environnement

- Signature d'un contrat avec les entreprises LMBTP (lot 1 - Maçonnerie) et BOBET (lot 2 – Charpente) pour la construction du local D.E.E. sur la déchetterie de Roëzé sur Sarthe. Montant des marchés : 15 000 €H.T. et 18 836,75 €H.T.
- Recrutement d'un Adjoint technique de 2^{ème} classe (agent non permanent), 1^{er} échelon, dans les déchetteries, en l'absence du personnel et afin de renforcer l'effectif les jours de forte affluence, les 16, 17, 19 et 21 octobre 2015 (23H45).

✓ Enfance-Jeunesse-Social

- Recrutement d'une Auxiliaire de puériculture et/ou d'un Adjoint technique de 2^{ème} classe (emploi non permanent), 1^{er} échelon, au multi accueil, en l'absence du personnel (congés, formation) le 30 septembre 2015 (8H30 maximum) et les 5, 6, 7, 14, 16, 27 et 28 octobre 2015 (39H maximum).
- Signature d'une convention de stage avec Mademoiselle Lise Fefeu, Université de Rennes I – I.U.T. Département Carrières Sociales aux conditions principales suivantes : Stage d'observation, de compréhension du métier d'Animateur socio-culturel et de mise en place d'un projet de stage en milieu professionnel / Durée : du 12 au 16 octobre 2015, du 14 au 18 décembre 2015 et du 28 février au 8 avril 2016.
- Recrutement d'une Educatrice de jeunes enfants et/ou d'une Auxiliaire de puériculture et/ou d'un Adjoint technique de 2^{ème} classe (emploi non permanent), 1^{er} échelon, au multi accueil, en l'absence du personnel (congés, formation) les 21 et 22 octobre 2015 (14H maximum) et les 2, 3, 4, 10, 13 et 25 novembre 2015 (53H30 maximum).
- Signature d'une convention d'affiliation à l'opération « Chéquier Loisirs C.A.F. » de la Mayenne avec le Société REV&SENS aux conditions principales suivantes : Acceptation des chèquiers comme titre de paiement pour les Accueils de Loisirs Sans Hébergement organisés par la Communauté de communes / Durée : du 01/04/2015 au 31/05/2016.
- Signature d'une convention de mise à disposition à titre gracieux des équipements sportifs et de salles de réunion avec la Commune de La Suze sur Sarthe afin d'organiser des activités de l'Opération Ticket Sport et Culture (OTSC) sur la Commune. Durée : du 01/09/2015 au 31/08/2016.
- Signature d'une convention de partenariat avec la Commune de La Suze sur Sarthe pour l'organisation d'une représentation musicale au Foyer-logement, animée par un groupe d'adolescents dans le cadre d'un stage musique programmée pour l'OTSC le 29/10/2015, à titre gratuit.
- Signature d'un avenant à la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales pour l'accès et l'usage du portail Caf-Partenaires comme suit : Profil fournisseur de données d'activités et de données financières / Profil approuvé.

□ Décisions du Bureau prises dans le cadre de la délégation d'attribution du conseil de communauté

✓ Economie

- Modification des articles 1 et 22 du bail initial signé avec la Société BREEN, locataire à la pépinière d'entreprises à Roëzé sur Sarthe, comme suit : surface louée : 75 m² environ et montant du loyer : 191,25 €HT/mois, TVA en sus, à compter du 12 octobre 2015.

✓ Aménagement du Territoire

- Signature d'une convention avec la Communauté de communes de Loué Brûlon Noyen pour la mise à disposition à temps complet d'un agent titulaire du grade d'Adjoint technique de 2^{ème} classe pour exercer les fonctions d'instructeur des autorisations d'urbanisme à partir du 01/07/2015, d'une durée de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction.

✓ Culture

- Recrutement à compter du 01/10/2015 d'agents non titulaires sur les postes d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2^{ème} classe option musique, comme suit : Missions : Chargé de l'enseignement de sa spécialité - Participation à la mise en oeuvre du projet d'établissement - Intervention sur les deux antennes de l'école de musique / Temps de travail hebdomadaire et spécialités : Guitare 7H / Violon 6H15 / Trompette 2H30 / Chant 6H45 / Clarinette 9H15 / Intervention en milieu scolaire 10H45 / Basse 3H45 / Guitare 20H / Chorale 1H30 / Formation musicale 5H.

- A défaut de titulaire, recrutement d'un agent non titulaire sur le poste d'Assistant de Conservation du Patrimoine (poste permanent) chargé de la médiation culturelle au Centre d'art, aux conditions principales suivantes : Grade d'Assistant de Conservation du Patrimoine de 2^{ème} classe, 4^{ème} échelon avec régime indemnitaire / Temps de travail : 35H hebdomadaires annualisées / Création du poste à compter du 01/11/2015 pour 1 an.

OBJET : Syndicat Mixte de la Vallée de la Sarthe (S.M.V.S.) - Avis sur la demande de retrait de la Commune

Par délibération en date du 2 décembre 2014, la Commune de Rouez en Champagne a décidé de se retirer du S.M.V.S., organisme collecteur de la taxe de séjour, dans la mesure où la Communauté de communes de Sillé le Guillaume dont elle est membre, devait prochainement collecter la taxe de séjour sur son territoire.

Conformément à l'article L.5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, le retrait de cette Commune est subordonné à l'accord des membres du S.M.V.S., selon les règles de la majorité qualifiée.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, est favorable au retrait de la Commune de Rouez en Champagne du Syndicat Mixte de la Vallée de la Sarthe.

OBJET : Syndicat Mixte de l'Agglomération Mancelle pour le Stationnement des Gens du Voyage - Désignation des délégués

Conformément aux statuts du syndicat mixte de l'agglomération mancelle pour le stationnement des gens du voyage, la Communauté de communes du Val de Sarthe doit élire au sein de cet organisme extérieur trois membres titulaires et trois membres suppléants.

Monsieur le Président demande aux conseillers communautaires quels sont les candidats au syndicat mixte pour le stationnement des gens du voyage.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, est favorable au vote par scrutin public. Monsieur le Président fait procéder au vote, par scrutin public.

Madame Thérèse Gouet, Messieurs Yves Tessier, Mickaël Renaud, ayant obtenu, l'unanimité des suffrages, ont été proclamés délégués titulaires au syndicat mixte pour le stationnement des gens du voyage.

Madame Catherine Taureau, Messieurs Claude Jousse, Dominique Dhumeaux, ayant obtenu, l'unanimité des suffrages, ont été proclamés délégués suppléants au syndicat mixte pour le stationnement des gens du voyage.

OBJET : Budget général – Décision modificative n° 1

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la Décision Modificative n°1 détaillée ci-dessous sur le budget général :

Section de Fonctionnement	Budget Primitif 2015	Décision Modificative n°1
Dépenses :		
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections - Sous fonction 01- Article 6811 : Dotations aux amortissements	449 221 €	+ 1 814 €
Chapitre 011 - Charges à caractère général - Sous fonction 90 - Article 61521 : Terrains	17 000 €	- 1 814 €
Section d'Investissement	Budget Primitif 2015	Décision Modificative n°1
Dépenses :		
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales - Sous fonction 01 - Article 2132 : Immeuble de rapport	33 200 €	+ 4 272 €
Sous fonction 020 - Article 2158 : Autres installations, matériel et outillage	0 €	+ 2 153 €
Sous fonction 95 - Article 2158 : Autres installations, matériel et outillage	0 €	+ 1 650 €
Sous fonction 72 – Article 204412 : Organismes publics bâtiments et installations	0 €	+ 140 000 €
Chapitre 20 – Sous fonction 810 – Article 2051 : Concessions et droits similaires	7 250 €	+ 1 814 €
Recettes :		
Chapitre 041 – Opérations patrimoniales		
Sous fonction 020 - Article 2031 : Frais d'étude		+ 4 272 €
Sous fonction 020 - Article 10251 : Dons et legs en capital	0 €	+ 2 153 €
Sous fonction 95 - Article 10251: Dons et legs en capital	0 €	+ 1 650 €
Sous fonction 72 - Article 2041413 : Communes du GFP projet d'infrastructures d'intérêt national	0 €	+ 140 000 €
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections - Sous fonction 01 - Article 28182 : Matériel de transport	8 695 €	+ 1 814 €

OBJET : Budget Assainissement non collectif – Créance éteinte

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'admettre en créance éteinte le montant suivant :

Année	N° bordereau et Titre	Article	Nom	Montant
2013	B 11 -T 11	1564	LEBLET Yvonnick	92 €

OBJET : Budget Déchets ménagers – Admissions en non-valeur

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur le montant mentionné ci-dessous sur le budget déchets ménagers, article 6541 : Liste n°1938310515 : montant total de 7 739,63 €

OBJET : Budget déchets ménagers – Décision modificative n° 1

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la Décision Modificative n°1 détaillée ci-dessous sur le budget déchets ménagers :

Section de fonctionnement	Budget Primitif 2015	Décision modificative n°1
DEPENSES		
Chapitre 65		
article 6541 – Admissions en non-valeur	6 700 €	+ 1 040 €
article 6542 – Créances éteintes	1 000 €	+ 1 010 €
Chapitre 011		
article 611- Contrats de prestation	1 639 522 €	- 2 050 €

OBJET : Budget Déchets ménagers – Créances éteintes

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'admettre en créances éteintes les montants suivants :

Année	N° bordereau et Titre	Article	Nom	Montant
2012	B 9 -T 29	1328	LEVIEUX VAUCELLE Nicolas Cassandra	163,00 €
2012	B 9 - T 20	522	MANUEL PASTOR Jean Claude Valérie	122,26 €
2012	B 9 - T 25	589	LA CABANE	228,00 €
2012	B 9 -T 29	1000	HABA José	163,00 €
2012	B 9 - T 24	353	REUNGERE Dominique	163,00 €
2013	B 9 - T 31	358		155,00 €
2014	B 11 - T 59	358		155,00 €
2015	B 8 -T 42	60370		155,00 €
2014	B 11 - T 53	43	BRAULT NUZANCE Anthony Angélique	155,00 €
2013	B 9 - T 35	892	GENESLAY Charly	110,00 €
2015	B 8 - T 42	60097	CHEVALLIER Michael	145,00 €
2014	B 11 T 60	827	ORY Eloïse	145,00 €
2015	B 8 - T 43	70845		145,00 €

OBJET : Personnel - Relais Assistantes Maternelles (RAM) – Poste Animatrice

Le poste d'Assistant Socio-éducatif chargé de l'animation du RAM est actuellement occupé par un agent non titulaire de la Fonction Publique Territoriale et ce pour une durée de 1 an (du 1er février 2015 au 31 janvier 2016).

Vu les dispositions légales en vigueur, il convient de déclarer la vacance de ce poste et de lancer le recrutement d'un Assistant Socio-éducatif.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de lancer le recrutement suivant dont les principales caractéristiques sont :

- ✓ Missions :
 - Animer et gérer en équipe un relais assistantes maternelles – parents – enfants : Accueil, information, médiation et accompagnement du public - Mise en place et suivi des activités (jeux et rencontres, réunions à thème,...) – Professionnalisation des assistantes maternelles.
 - Impulser, animer et coordonner une dynamique de développement entre les habitants, les partenaires institutionnels et associatifs, sur et hors territoire de la Communauté de communes : Organisation et participation à des réunions d'informations destinées notamment aux parents en lien avec différents partenaires, instances ou d'autres structures - Mise en place de projets communs en direction des familles,
- ✓ Conditions d'emploi : Cadre d'emploi des Assistants Socio-éducatifs, grade d'Assistant Socio-éducatif,
- ✓ Temps de travail 35 heures hebdomadaires.

OBJET : Personnel – Création de poste Responsable des finances et des achats

Après examen des activités des services administration générale, finances, ressources humaines de la Communauté de communes et mise en perspective de l'arrivée de nouvelles compétences (2016 : Enfance/Malicorne Espace Faïence, 2017 : Zones d'activités/Jeunesse/Office de Tourisme,...).

Sur proposition de la commission ressources humaines/mutualisation et du bureau,

Monsieur le Président expose la nouvelle organisation pour ces services supports :

- ✓ Spécialisation des fonctions de la Directrice Générale des Services sur l'Administration générale (dont schéma de mutualisation) et les R.H.,
- ✓ Spécialisation sur un temps complet de l'assistante R.H. sur le service R.H. avec création d'un service de remplacement,
- ✓ Renforcement du service financier par la création d'un poste de responsable finances et achats à temps complet. Ce responsable devra assurer à la fois des fonctions de direction et d'exécution.

Vu cette nouvelle organisation, il vous est proposé la création d'un poste de responsable du service finances et achats aux conditions principales suivantes :

- ✓ Missions principales
 - ☞ Participer à la définition et à la mise en œuvre de la stratégie budgétaire et financière de la Communauté de communes (Programmation des investissements, mise en œuvre du pacte financier et fiscal, réalisation d'analyses financières et fiscales avec proposition de stratégie de pilotage, mise en place de tableaux de bord financiers) des stratégies de pilotage. Anime et coordonne les équipes placées sous son autorité.
 - ☞ Préparer, mettre en œuvre, suivre et contrôler les actes budgétaires en collaboration avec les élus, la D.G.S., les agents du service comptable et les responsables des services.
 - ☞ Gérer la dette et la trésorerie.
 - ☞ Animer et encadrer le service des finances.
 - ☞ Superviser et assurer une partie des opérations comptables du service.
 - ☞ Assister les élus dans la mise en place d'une politique d'achat au sein de la Communauté de communes : Règles de bonnes pratiques, coordonner les besoins des différents services, négocier les offres, gérer et contrôler l'exécution de certains marchés de besoins transversaux (fournitures de bureau, mobilier,...), mise en œuvre de plans d'équipement.
 - ☞ Piloter les groupements de commandes avec les Communes membres.

✓ Temps de travail : Temps complet.

✓ Date de création du poste : 1^{er} avril 2016.

✓ Cadre d'emploi et grades : Attaché ou Rédacteur, Rédacteur principal de 2^{ème} classe, Rédacteur principal de 1^{ère} classe.

Monsieur Garnier est sur le principe d'accord sur la création de ce poste, mais il n'accepte pas que celui-ci soit financé à 45 – 50 % par le transfert A.L.S.H., car cela supposerait que le

calcul des charges transférées soit déjà fait et que la C.L.E.C.T. (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) n'ait pas lieu de se réunir.

Monsieur le Président répond que ce n'est pas un abus mais de la transparence. Il rappelle que les membres de la C.L.E.C.T. ont un an pour se réunir après le transfert de la compétence. Il explique que ce pourcentage a été estimé d'après les données fournies par les Communes.

Monsieur Le Quéau demande pourquoi la C.L.E.C.T. ne se réunit pas maintenant.

Monsieur le Président répond qu'elle se réunira prochainement, que les services généraux de la Communauté de communes sont surchargés de travail.

Monsieur Dhumeaux dit qu'il avait été décidé lors du précédent mandat de réunir la C.L.E.C.T. avant chaque transfert de compétence afin d'éviter des régularisations trop importantes comme cela avait été le cas pour le transfert de la voirie en hors agglomération.

Monsieur D'Aillières confirme que la C.L.E.C.T. se réunira prochainement.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, décide la création d'un poste de Responsable des finances et des achats, aux conditions principales énoncées ci-dessus.

OBJET : Ile MoulinSart – Fonds de concours de la Commune de Fillé sur Sarthe pour le projet de passerelle

Au titre de son budget 2015, la Commune de Fillé sur Sarthe a inscrit un crédit de 10 000 € pour sa participation à la construction d'une passerelle piétonne enjambant le canal de Fillé sur Sarthe et reliant le bourg au site de l'île MoulinSart.

La maîtrise d'ouvrage de cette construction est portée par la Communauté de communes du Val de Sarthe, propriétaire du site de l'île MoulinSart.

Le plan de financement de ce projet, élargi à un projet de requalification de l'entrée du site de l'île MoulinSart comprenant notamment la création d'un parking pour les autobus, est le suivant :

DEPENSES	Montant HT
Etudes pour la mise en œuvre de la passerelle (maîtrise d'œuvre, étude sol...)/ Création, pose d'une passerelle / Création, aménagement du parking pour les autocars / Requalification paysagère de l'entrée du site, fourniture et pose d'une barrière automatique	172 050.00 €
TOTAL	172 050.00 €
RECETTES	Montant
Commune de Fillé sur Sarthe	10 000.00 €
Département	34 410.00 €
Communauté de communes du Val de Sarthe	127 640.00 €
TOTAL	172 050.00 €

Vu les dispositions relatives au régime des fonds de concours,

Il vous est proposé d'accepter le fonds de concours de la Commune de Fillé sur Sarthe au titre de l'année 2015, pour un montant de 10 000 € afin de financer la construction d'une passerelle.

Le conseil de communauté après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le fonds de concours de la Commune de Fillé sur Sarthe d'un montant de 10 000 € pour le financement de la construction d'une passerelle.

INFORMATIONS

➤ Administration générale

Monsieur le Président précise les préconisations de Mme la Préfète dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (S.D.C.I.) concernant l'entrée de la Commune de Cérans-Foulletourte dans le périmètre de la Communauté de communes du Val de Sarthe. Il relate le débat du conseil stratégique du 22 octobre dernier à ce sujet et propose un vote au conseil de communauté du 17 décembre prochain après le vote officiel du conseil municipal de la Commune de Cérans-Foulletourte fin novembre 2015.

Monsieur le Président explique qu'il faudra débattre sans connaître les tenants et les aboutissants de l'arrivée de Cérans-Foulletourte au sein de la Communauté de communes car techniquement, il est impossible de lancer une consultation pour l'étude et avoir les résultats de celle-ci avant la fin décembre.

Madame Gouet s'interroge sur l'avis favorable du conseil stratégique présenté comme unanime alors que c'est inexact. Par ailleurs, elle constate un manque de démocratie au sein de la Communauté de communes et envers les habitants de Cérans-Foulletourte et souhaite que les réflexions soient un peu plus respectueuses des citoyens.

Monsieur le Président dit que les membres du conseil stratégique composé des Maires et des Vice-Présidents se sont tous exprimés sur l'arrivée de Cérans-Foulletourte au sein de la Communauté de communes du Val de Sarthe, 9 élus ont voté pour et 6 se posaient des questions.

Il rappelle qu'en 2013, les élus ont délibéré sur l'arrivée de Guécélard, Malicorne sur Sarthe et de Mézeray, sans connaître les résultats de l'étude du cabinet KPMG. Il ajoute que ce sont les Communes qui choisiront et ce, en leurs âme et conscience et que la modification des statuts de la Communauté de communes se fait à la majorité qualifiée.

Monsieur Dhumeaux souhaite que les élus prennent conscience des conséquences du départ de Cérans-Foulletourte pour la Communauté de communes de Pontvallain. Il pense que ce serait pertinent d'intégrer ce paramètre dans la réflexion.

Monsieur le Président fait part que la porte a déjà été ouverte au Président de la Communauté de communes de Pontvallain et que ce n'est pas le départ de Cérans-Foulletourte qui met à mal cette Communauté de communes mais le S.D.C.I. imposant des intercommunalités de plus de 15 000 habitants. Il dit que le départ de Cérans-Foulletourte est historiquement difficile pour les habitants de cette Communauté de communes. Il rapporte des propos entendus tels que « tous les équipements communautaires sont centrés à Cérans-Foulletourte comme l'espace communautaire » ; or, une majorité des équipements appartiennent à la Commune.

Monsieur Le Quéau demande si le groupement de commandes pour la consultation de l'étude est créé.

Monsieur le Président répond que le conseil a délibéré en septembre dernier et que le cahier des charges est en cours d'élaboration.

Monsieur le Vice-président chargé des ressources humaines indique concernant le dispositif de titularisation du personnel que sur 8 agents concernés, 7 acceptent de s'inscrire aux sélections professionnelles.

➤ Tourisme

Monsieur le Vice-président chargé du tourisme fait part du pré-bilan financier de la SARL MOULIN DANSANT liée à la Communauté de communes par conventions d'occupation et d'animation pour l'exploitation du Bar-Restaurant-Guinguette-Moulin di site de l'Ile MoulinSart à Fillé sur Sarthe. Les chiffres suivants ont été communiqués pour la période d'avril à septembre :

Recettes :

- Chiffre d'affaires (TTC) Moulin Cyprien	23 627 €
Ateliers	10 291 €

Boutique	13 074 €
Visites	262 €
- Chiffre d'affaires (TTC) Bar-restaurant, guinguette	125 217 €
Bistrot resto bar	84 144 €
Bistrot groupes	38 322 €
Guinguette	2 751 €
- Subvention Communautaire	15 000 €
TOTAL	163 844 €

Dépenses :

- Achats matières 1 ^{ères}	56 372 €
- Energie	4 610 €
- Fournitures entretien et autres	4 991 €
- Assurances	1 192 €
- Honoraires	2 348 €
- Communication	1 428 €
- Frais postaux	55 €
- Frais téléphone	653 €
- Frais programmation culturelle	5 077 €
- Autres frais	1 187 €
- Impôts et taxes	3 401 €
- Frais salariaux	49 340 €
- Prestation animation moulin (somme versée à l'association le Moulin d'hier et d'aujourd'hui correspondant aux frais salariaux nets)	4 500 €
TOTAL	135 154 €
RESULTAT	+ 28 690 €

L'exploitante précise :

- qu'elle a effectué un apport personnel d'environ 13 000 € pour le stock marchandises et investissements de départ.
- qu'en comparaison de la saison 2014, les résultats font apparaître une augmentation du chiffre d'affaires de + 45 % bar-restaurant-guinguette-moulin confondus. Sur le bar-restaurant-guinguette, le chiffre d'affaires est en augmentation de + 72%.

Monsieur le Vice-président indique également les résultats d'exploitation de l'espace nautique par l'auto entreprise de M. Jacques Despierres sur la période d'avril à septembre 2015 :

Recettes :

- Avril mai juin (particuliers et groupes)	862 €
- Juillet (particuliers)	2 301 €
- Juillet (groupes)	585 €
- Août (particuliers)	2 361 €
- Août (groupes)	290 €
TOTAL	6 399 €
Produit net	4 767 €
	(- 25.5%)

Dépenses :

- RC pro / assurance clients	445 €
- Communication	120 €
- Téléphonie	24 €

- TPE	104 €
- Commissions	16 €
- Salaire juillet	1 050 €
- Salaire août	1 200 €
TOTAL	2 935 €
Bénéfice net	1 832 €

L'année dernière, le produit net s'élevait à 3 700 € avec un bénéfice net de 2 915 € Sous réserve de l'aboutissement d'un projet professionnel, M. Jacques Despierres a fait savoir qu'il reconduirait l'exploitation pour la saison 2016 avec une demande d'installer une structure gonflable de jeux pour enfants sur le site.

Enfin, Monsieur le Vice-président fait part de la fréquentation 2015 du site de l'île MoulinSart à Fillé sur Sarthe (voir document joint).

Madame Roger prend la parole : « Afin de donner envie à tous les enfants de vos Communes de découvrir les secrets des maîtres faïenciers de Malicorne et transporter tous les curieux, à partir de 8 ans, dans le monde magique de l'artisanat et des créateurs, la Commune de Malicorne à le plaisir d'offrir, à chaque Commune de la Communauté de communes et à destination des écoles, un livre intitulé « Léo, Lilou et la truite de Léon », écrit et réalisé par Marguerite Rossignol, plus connue sous le nom de Florence Poussin, assistante de direction de la faïencerie d'art du Bourg-Joly et habitante de Mézeray. Ce conte retrace l'aventure de Léo et Lilou, deux enfants qui rêvent et s'émerveillent devant le génie artistique des grands. Ils vont vivre la réalisation d'une pièce unique sous la houlette d'un maître faïencier de Malicorne, Léon Pouplard qui s'inspirait de la nature pour créer ses pièces.

Dans cette histoire, Marguerite Rossignol place le lecteur derrière les mains de Léon Pouplard et dévoile le processus de fabrication d'un très bel objet : la truite de Léon.

De la terre de Malicorne naîtra alors une véritable arche de Noë, dont certaines œuvres sont actuellement exposées jusqu'au 31 décembre au Musée de Malicorne Espace Faïence, dans le cadre de l'exposition Animal's.

Nous avons tous plaisir à créer, partager un savoir-faire, aussi avant de remettre ces livres à vos écoles, posez-vous quelques instants ; prenez le temps de lire cette merveilleuse histoire et peut-être que naîtra en vous l'envie de venir découvrir les ateliers barbotines de Malicorne Espace Faïence.

Nous vous souhaitons donc une bonne lecture ainsi qu'à l'ensemble des élèves et espérons avoir le plaisir de les voir nombreux déambuler dans les rues de notre charmante Commune, à la rencontre de l'Art et de nos artistes locaux en toute liberté.

Je vous remercie de votre attention ».

➤ Informations Diverses :

2015	Bureau à 18 h 00	Conseil à 20 h 30	Autres
Novembre	19	5 St Jean du Bois	
Décembre	3	17 Souigné Flacé	

!!!! Attention nouvelles dates 2016 !!!

2016	Bureau	Conseil	Autre
Janvier	21		Vœux : 7 à Mézeray
Février	18	4 Spay	
Mars	3 et 17	31 La Suze sur Sarthe	
Avril	14 et 28		
Mai	26	12 Voivres-lès-Le Mans	
Juin	9	23 Chemiré le Gaudin (sous réserve)	
Juillet	7		
Septembre	8	22 Etival-lès-Le Mans	

Octobre	6 et 20		
Novembre	17	3 Fillé sur Sarthe	
Décembre	1	15 Fercé sur Sarthe (sous réserve)	

L'ordre du jour étant épuisé, les membres ont signé après lecture

	Signature		Signature
DEGOULET Miguel		BAYER Stéphanie	
PAVARD Michel		LE QUEAU Alain	
CORBIN Bruno		GARNIER François	
FRANCO Emmanuel		MOUSSET Sophie	
QUEANT Marie-Paule		RENAUD Michael	
DHUMEAUX Dominique		TAUREAU Catherine	
GOUET Thérèse		BOISARD Jean-Paul	
TRIDEAU Loïc		BOURMAULT Luc	
BENOIST Jacqueline		AVIGNON Jean-Yves	
FROGER Rémy		GABAY Mare	
TESSIER Yves		HARDOUIN Katia	
VIOT Alain		MONCEAU Nathalie	
HERVE Armelle		D'AILLIERES Emmanuel	
TELLIER Noël		CERISIER Geneviève	
CHOQUET Philippe		COYEAUD Jean-Marc	
MAZERAT Xavier		DELAHAYE Delphine	
ROGER Carole		HAMEL-FAURE Marie	
BACOUPE Frédéric		OLIVIER Patrice	
FONTAINEAU Hervé		COUET Martine	
MALATERRE Sandrine		JOUSSE Claude	